

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la suppression du passage à niveau n°38 sur la ligne Givors-Canal – Grézan situé sur la commune de Laudun-l'Ardoise, intervenant dans le cadre de la déviation de la route nationale RN 580

Par arrêté préfectoral n°30-2024-60-01 du 29 février 2024, une enquête publique relative au projet susvisé est ouverte pour une durée de 19 jours consécutifs, du jeudi 28 mars 2024 à 9H au lundi 15 avril 2024 à 12H.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, par arrêté préfectoral, est la suppression du passage à niveau n°38, situé au point kilométrique 725+070, de la ligne ferroviaire n°800 000 Givors-Canal – Grézan, sur la commune de Laudun-l'Ardoise.

Monsieur Gérard BRINGUÉ, technicien supérieur en chef des travaux publics de l'État, retraité, a été désigné commissaire-enquêteur par arrêté préfectoral du 29 février 2024.

La mairie de Laudun-l'Ardoise, sise 144 place du 6 juin 1944 30290 LAUDUN-L'ARDOISE, est désignée comme siège unique de l'enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Laudun-l'Ardoise pendant toute la durée de l'enquête et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Gard à l'adresse suivante : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant sur ce projet pourront être portées, par toute personne intéressée, des façons suivantes :

- consignées sur le registre d'enquête publique, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposé en mairie de Laudun-l'Ardoise ;
- adressées par correspondance à la mairie de Laudun-l'Ardoise, 144 place du 6 juin 1944 30290 LAUDUN-L'ARDOISE, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete@laudunlardoise.fr
- communiquées, par voie écrite ou orale, au commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, en mairie de Laudun-l'Ardoise, aux jours et horaires suivants :
 - Jeudi 28 mars 2024 de 9H à 12H,
 - Mercredi 10 avril 2024 de 14H à 17H,
 - Lundi 15 avril 2024 de 9H à 12H.

Toute personne peut également s'adresser à M. Stéphane DOURLANT, pilote du projet pour SNCF RÉSEAU, Agence régionale 101 Allée de Délos – BP 91 242 - 34011 MONTPELLIER CEDEX 1 - stephane.dourlent@reseau.sncf.fr afin d'obtenir des informations complémentaires relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairie de Laudun-l'Ardoise, aux abords du passage à niveau PN38 et publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de Laudun-l'Ardoise, à la Direction départementale des territoires et de la mer – cellule Sécurité routière - 89 rue Weber 30900 NÎMES, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/>